

DM – marge de recul avant de la résidence

4753-F, rue Gaboury

Conseil
23 novembre 2021



4753-F, rue Gaboury
Lot 2 811 758
Zone RA/B-49

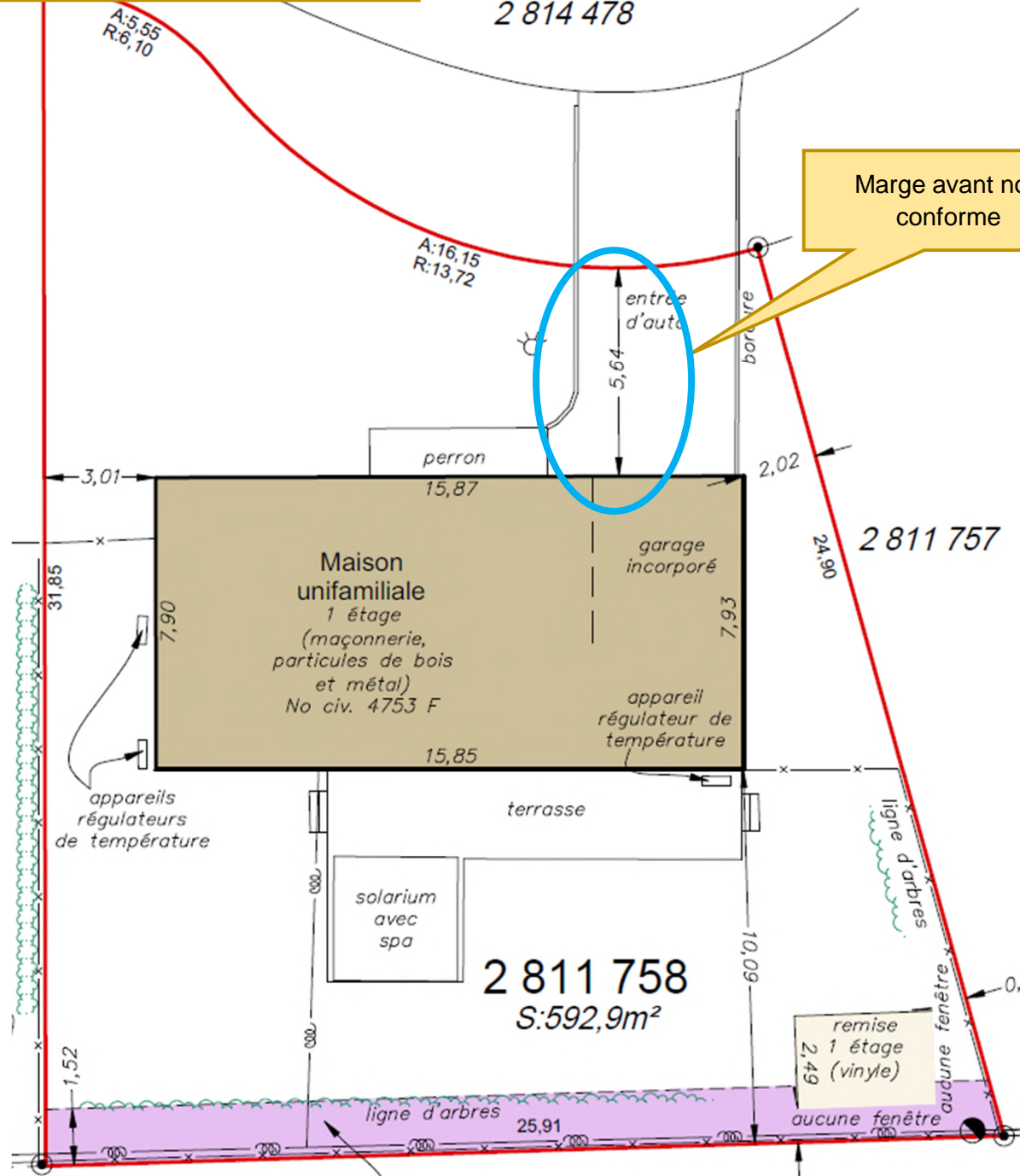


Requérant	Propriétaire et requérant : Mme Élise Benny
Résumé	<p>Régularisation d'une marge de recul avant inférieure au minimum prescrit, préalablement à la vente de l'immeuble.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résidence construite en 1977 • Les limites du lot sont différentes avant et après la rénovation cadastrale. Selon les informations au dossier, cela explique probablement la dérogation.

DÉROGATION MINEURE	
PROJET/DEMANDE	NORMES
<p>Marge de recul</p> <p>5,64 m vs. \geq 6 m</p> <p>-6,38 %</p>	<p>4.2 DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE DE CLASSE RA/B</p> <p>4.2.3.1 Marge de recul</p> <p>Sous réserve des dispositions de l'article 3.1, la marge de recul est fixée à six mètres (6 000 mm).</p>



Rue Gaboury
2 814 478



Effets de la rénovation cadastrale sur l'implantation du bâtiment

